



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
ESPLANADE KERIMEL DE KERVENO**

**POLICE MUNICIPALE A L'OCCASION D'UNE OPERATION DE SENSIBILISATION
AU DON DU SANG
LE 25 MAI 2008**

EH/CB

APM 08/0499

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du
Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par Monsieur MICHENEAU Alain
(Président de l'Amicale des Donneurs de Sang), sise 30 rue
des Pinsons - 17200 ROYAN,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des
participants à l'occasion d'une opération de sensibilisation
au don du Sang le dimanche 25 mai 2008,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : L'Esplanade Kérimel de Kerveno sera réservée au
stationnement des motocyclistes (véhicules anciens et modernes) pour
une opération de sensibilisation au don du Sang, le dimanche 25 mai
2008, de 16h00 à 16h30.*

*ARTICLE 2 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage
seront mis en place et maintenus par les services techniques de la
ville pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 24 avril 2008

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 29 avril 2008*

*Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Henri LE GUEUT*